



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du LUNDI 9 MARS 2026 à 18H30

N02- EMPLOI SAISONNIER D'UN AGENT D'ENTRETIEN AU CAMPING MUNICIPAL POUR LA HAUTE SAISON 2026

Membres du conseil Municipal

Convocation : 23 février 2026

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

Présents :

Adjoints : M. Daniel DHAESE, M. Alain AMELOT, Mme Sylvie BÈS,

Conseillers : M. Robert BRIFFAULT, M. Thierry GRANGE, M. Ludovic MARTIAL M. Didier SOLLIER. Dominique TOULAIN

Absents excusés : Mme Nouria LEROUX, Mme Emilie COURAUDON, M. Thierry GRANGE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nouria LEROUX donne pouvoir à M. Didier SOLLIER, Mme Emilie COURAUDON donne pouvoir à M. Robert BRIFFAULT, M. Thierry GRANGE donne pouvoir à MME Chantal TOPART

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction Mme Le Maire informe son conseil municipal que la haute saison du camping de la Risle commence au 1^{er} avril prochain. Par conséquent il est nécessaire de recruter un agent d'entretien. Mme Le Maire propose de recruter un agent en emploi saisonnier en CDD du 1^{er} avril au 30 septembre 2026, à raison de 2/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent dans les conditions précitées
- **PRÉVOIR** les crédits au budget 2026
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents s'y affèrent

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire
Chantal TOPART